

## L'innovation dans les PME des services technologiques : le paradoxe francilien

*Bien que la taille du marché soit le déterminant principal de l'innovation, les PME franciliennes des services technologiques innovent moins qu'en province tout en étant plus ouvertes à l'international. Les caractéristiques des entreprises, effectif salarié, secteur d'activité ou taux d'investissement, n'expliquent qu'en partie cet écart. Les relations différentes avec les acteurs de l'innovation (autres entreprises, universités, organismes de recherche...) ainsi que la moindre mobilisation des aides financières à l'innovation pourraient également expliquer ce paradoxe.*

Anthony Claudel et Simon Guevara, Insee Ile-de-France  
Morad Ben Mezian, Région Ile-de-France  
Sylvie Chaty, Direccte Ile-de-France

L'innovation s'entend comme la mise en œuvre d'une idée nouvelle sur un marché ou au sein de l'entreprise. Elle ne désigne donc pas exclusivement l'innovation technologique mais intègre également, dans son sens large, les stratégies de marketing, le design, les usages et les modèles économiques conduisant à la conception et à la diffusion large de produits et de procédés (⇒ Source et définitions). L'innovation, identifiée comme un moteur essentiel de croissance, est ainsi au cœur des politiques économiques.

En Ile-de-France, l'Etat et la Région ont adopté en 2010 une Stratégie régionale de l'innovation (SRI) complétée par la Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation (SRDEI) adoptée par la Région en 2011. Ces stratégies visent, notamment, au développement de la « machine à innover » francilienne (⇒ Les politiques régionales franciliennes pour l'innovation).

Si, en Ile-de-France, les entreprises des services technologiques de 250 salariés ou plus sont plus nombreuses et innovent plus qu'en province (83 % contre 78 %), ce n'est pas le cas des PME. Ces dernières ont une propension à innover relativement faible en regard du potentiel régional en matière de recherche et développement (R&D). En effet, malgré un capital humain en conception-recherche très riche, 58 % des PME franciliennes

des services technologiques déclarent innover au sens large contre 67 % en province [1].

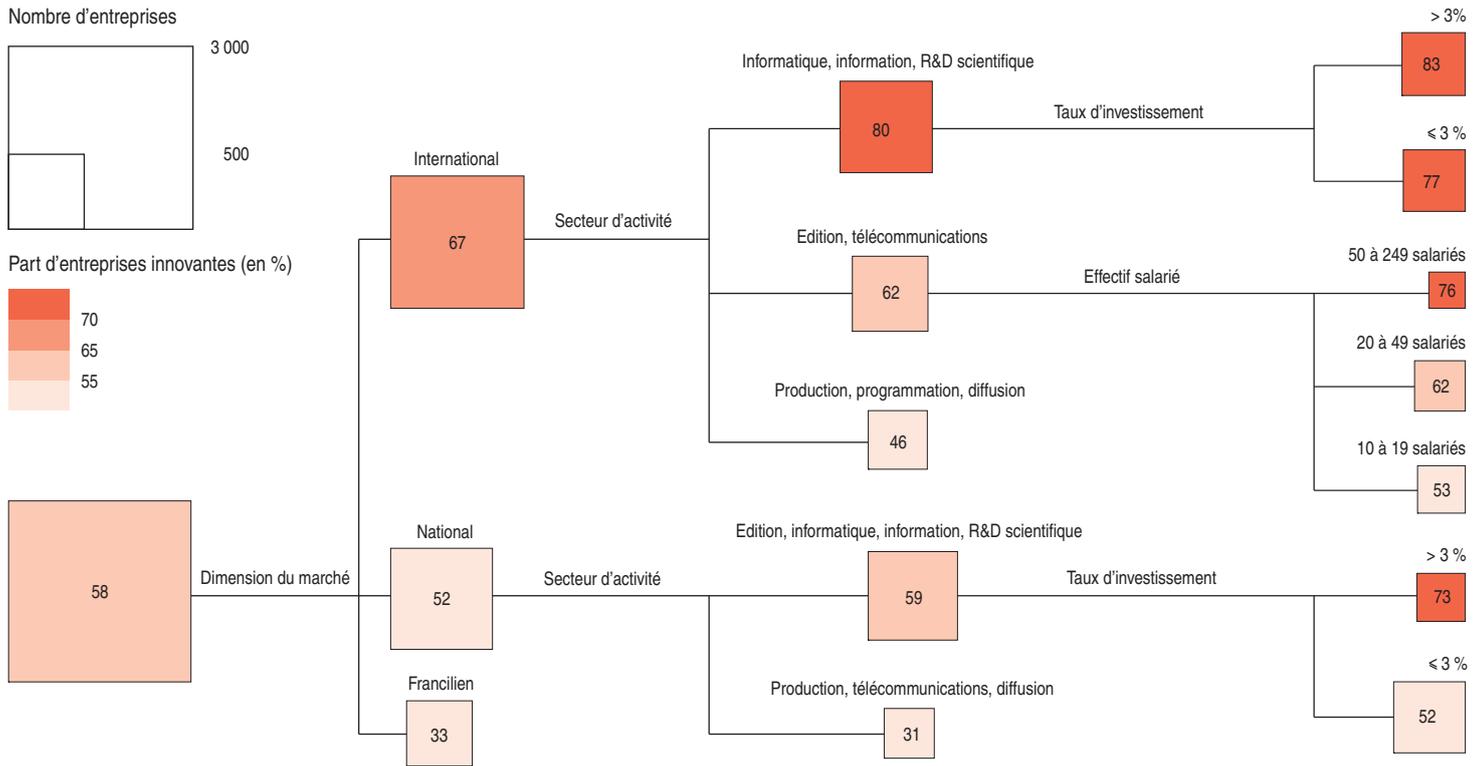
A caractéristiques comparables, c'est-à-dire à secteur, taille de marché, taux d'investissement et effectifs identiques, une PME des services technologiques de province a 2,3 fois plus de chances d'innover, au sens large, qu'une entreprise francilienne.

### Comment hiérarchiser les différents déterminants de l'innovation : l'arbre de segmentation

Cette méthode statistique permet de représenter une hiérarchie de variables explicatives par rapport à l'innovation. Le modèle identifie, à chaque étape, la variable la plus discriminante par rapport à l'innovation du groupe d'entreprises.

Ainsi, dans l'arbre présenté, le premier facteur permettant de distinguer les PME innovantes des autres dans les services technologiques en Ile-de-France est la dimension du marché. L'orientation sectorielle des entreprises est le second facteur expliquant l'innovation. Certains secteurs, comme les activités informatiques ou de conseil ou bien encore la recherche et développement, regroupent le plus d'entreprises innovantes alors que les activités de programmation et diffusion ou de production audiovisuelle sont nettement moins innovantes. On distingue ensuite les entreprises selon leur taux d'investissement.

**1 Dimension du marché, secteur d'activité et taux d'investissement sont les principaux déterminants de l'innovation dans les services technologiques en Ile-de-France**



Champ : entreprises mono et quasi mono-régionales de 10 à 249 salariés des services technologiques d'Ile-de-France.

**Lecture** : 58 % des PME franciliennes des services technologiques innovent. Le premier déterminant de l'innovation est la dimension du marché, sur lequel intervient principalement l'entreprise. Ainsi, le taux d'innovation des PME d'Ile-de-France dont le marché est uniquement local est de 33 % contre 67 % pour celles dont au moins une partie de l'activité est tournée vers l'international.

Source : Insee, enquête CIS 2008

**La dimension du marché de l'entreprise, premier déterminant de l'innovation...**

La dimension du marché est le premier déterminant de l'innovation, au sens large, en Ile-de-France **1** comme en province (⇒■ Comment hiérarchiser les différents déterminants de l'innovation :

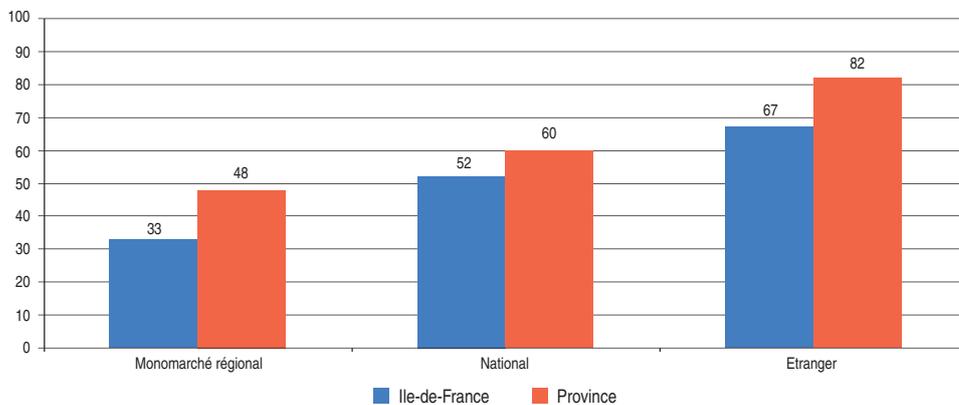
l'arbre de segmentation). La propension à innover augmente avec la dimension du marché. Ainsi, parmi les entreprises dont le marché est uniquement régional, 33 % sont innovantes contre 67 % pour les entreprises avec au moins un marché international **2**.

En effet, l'exposition aux marchés internationaux conduit les PME à faire des

efforts à la fois sur le développement de nouveaux produits, de l'image de marque et de la propriété de brevets mais aussi sur les facteurs de minimisation des coûts.

**... mais qui ne bénéficie pas pleinement à la région**

**2 La propension à innover augmente avec la dimension du marché**  
Part des entreprises innovantes (en %) selon la dimension du marché



Champ : entreprises mono et quasi mono-régionales de 10 à 249 salariés des services technologiques.

**Lecture** : parmi les entreprises franciliennes dont le marché est uniquement francilien, 33 % sont innovantes.

Source : Insee, enquête CIS 2008

Le degré d'ouverture du marché devrait pourtant fortement favoriser le taux d'innovation dans la région capitale. En effet, en 2007, une entreprise francilienne sur deux était présente au moins sur un marché international. Parmi ces dernières, 60 % ont un taux d'exportation significatif, c'est-à-dire supérieur à 5 %. En province, seulement 43 % des entreprises sont présentes sur un marché international et 53 % d'entre elles ont un taux d'exportation significatif. Malgré cela, les entreprises franciliennes innovent moins que celles de province. Par rapport au reste de la France, le déficit d'innovation est très important pour les entreprises ayant au moins un marché international (- 15 points).

## ③ Deux PME franciliennes sur trois innovent dans le secteur de la programmation, conseil et autres activités informatiques

	Poids du secteur en Ile-de-France (%)	Poids du secteur en province (%)	Part d'entreprises innovantes en Ile-de-France (%)	Part d'entreprises innovantes en province (%)
Programmation, conseil et autres activités informatiques	41	39	66	73
Edition	23	26	59	74
Production audiovisuelle	18	9	42	38
Service d'information	9	10	58	45
Télécommunications	4	4	46	54
R&D scientifique	3	10	74	81
Programmation et diffusion	2	2	29	44
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>58</b>	<b>67</b>

Champ : entreprises mono et quasi mono-régionales de 10 à 249 salariés des services technologiques d'Ile-de-France.

**Lecture** : parmi les entreprises franciliennes du secteur de la programmation et de la diffusion, 29 % sont innovantes.

Source : Insee, enquête CIS 2008

### La répartition des entreprises par secteur n'explique pas l'écart observé entre l'Ile-de-France et les autres régions

Quelle que soit la taille du marché, le second facteur influant fortement sur le taux d'innovation est le secteur d'activité, aussi bien en Ile-de-France qu'en province. Dans les services technologiques, les secteurs les moins innovants sont la programmation et la diffusion (29 %) et les activités de production audiovisuelle (42 %) ③. Dans ces secteurs, seulement 4 % des métiers exercés sont des métiers de conception recherche.

Or, la production audiovisuelle est particulièrement surreprésentée en Ile-de-France et son importance s'est accentuée avec le développement des activités des chaînes de radio et de télévision thématiques ces dernières années. Ce secteur influe donc négativement sur le taux d'innovation régional dans les services technologiques. A l'inverse, en province, les secteurs recherche & développement et activités scientifiques sont surreprésentés. Or, ces activités ont des taux d'innovation importants aussi bien en Ile-de-France qu'en province (respectivement 74 % et 81 %).

Ces différences ne parviennent toutefois pas à expliquer l'écart avec les autres régions. En effet, si l'Ile-de-France avait la même structure sectorielle que la province, le déficit d'innovation au sens large serait de - 7 points par rapport à la province, contre - 9 points en réalité. Rapporté à la seule innovation technolo-

gique, le déficit d'innovation serait de - 4 points contre - 7 points en réalité. Le déficit d'innovation au sens large est expliqué à 20 % par la structure sectorielle de la région et à 40 % pour le déficit d'innovation technologique.

De même, quels que soient les secteurs des services technologiques, l'innovation est plus faible qu'en province, à l'exception de la « production audiovisuelle » et du secteur « service d'information ». Cette exception peut s'expliquer en partie par

## Les politiques régionales franciliennes pour l'innovation

### Stratégie régionale de l'innovation - SRI

L'Etat et la Région ont élaboré en 2010 une Stratégie régionale de l'innovation visant à soutenir et à développer le potentiel d'innovation des entreprises franciliennes. Dans ce cadre, trois grands axes de travail sont au cœur de l'engagement que l'Etat et la Région mettent en œuvre dans des actions opérationnelles destinées à donner à l'Ile-de-France un véritable leadership en termes d'innovation.

Ces trois axes stratégiques sont :

- fluidifier le transfert de technologie et le parcours de l'entrepreneur innovant francilien,
- faire de l'Ile-de-France un territoire d'expérimentation des politiques d'innovation,
- faire de l'Ile-de-France la région qui intègre les grands enjeux technologiques, environnementaux et sociétaux.

C'est pourquoi l'exploitation de l'enquête CIS 2008, et plus particulièrement son extension francilienne, s'intègre dans ces travaux car elle permet de toujours mieux comprendre les mécanismes d'innovation des entreprises franciliennes afin d'adapter, le cas échéant, les politiques publiques de soutien à l'innovation.

### Stratégie régionale de développement économique et d'innovation - SRDEI

La stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) adoptée par la Région en juin 2011 part du constat que si l'Ile-de-France dispose d'atouts nombreux et reconnus (tissu économique diversifié, main-d'œuvre qualifiée, importance de la R&D, qualité des infrastructures, pôle touristique mondial...), elle souffre également de trois faiblesses structurelles que sont la désindustrialisation rapide de son appareil productif, une valorisation sous-optimale de sa recherche, ainsi que des disparités sociales et territoriales particulièrement fortes.

Ces faiblesses ne sont pas nouvelles mais elles deviennent de plus en plus critiques dans un contexte marqué par une crise économique majeure, la montée en puissance des pays émergents ainsi que des contraintes énergétiques et environnementales croissantes. La SRDEI fait donc du développement de l'innovation sous toutes ses formes au sein des PME franciliennes un de ses axes prioritaires.

A cet égard, mieux comprendre les pratiques et les déterminants de l'innovation au sein des PME franciliennes et les obstacles rencontrés par certaines d'entre elles est donc essentiel pour renforcer l'efficacité des politiques publiques.

un effet dû à la taille des entreprises. A caractéristiques comparables, les entreprises de ces secteurs sont de grande taille en Ile-de-France et l'innovation a tendance à se développer à mesure que la taille de l'entreprise augmente.

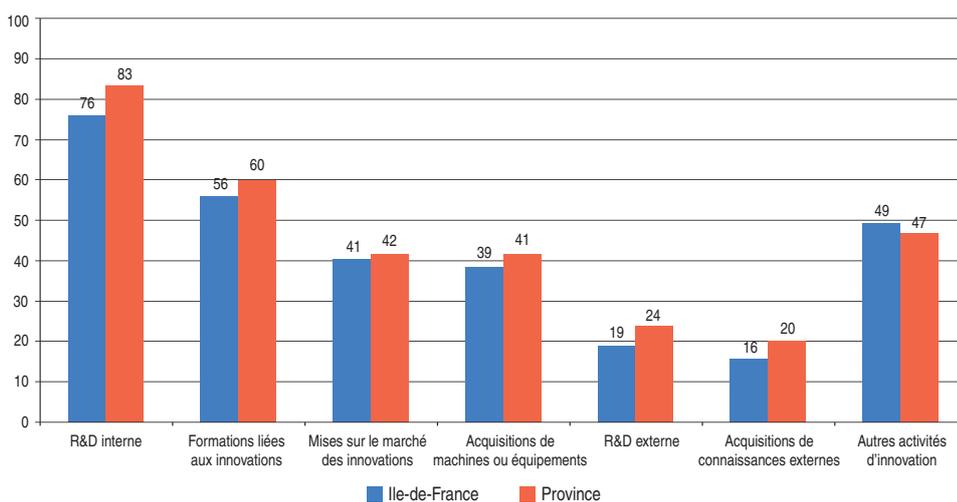
Concernant la taille de l'entreprise, 64 % des entreprises de 50 à 249 salariés innovent contre 55 % des entreprises de 10 à 19 salariés. Cependant, elles sont sous-représentées dans les secteurs les plus innovants, contrairement à la province.

### La propension francilienne des PME à investir dans l'innovation est plus faible que dans les autres régions

Plus la capacité financière des entreprises, mesurée ici par le taux d'investissement, est importante plus la propension de celles-ci à innover est forte, l'innovation ayant aussi un coût financier (machines, logiciels, brevets, conseil...). Ainsi, en 2007, 63 % des entreprises franciliennes ayant un taux d'investissement supérieur à 3 % ont réalisé des innovations contre 53 % pour les autres.

### 4 Les PME de province déclarent plus souvent investir dans les activités d'innovation

Part des entreprises (en %) ayant innové selon l'activité d'innovation



Champ : entreprises mono et quasi mono-régionales de 10 à 249 salariés des services technologiques ayant réalisé des innovations technologiques.

**Lecture :** parmi les entreprises franciliennes qui ont innové technologiquement, 56 % ont investi dans des formations liées directement et spécifiquement aux innovations technologiques.

Source : Insee, enquête CIS 2008

Fort logiquement, le lien entre investissement et innovation est renforcé pour les innovations technologiques. Ainsi, la part des entreprises franciliennes ayant un taux d'investissement inférieur ou égal à 3 % en 2007 et réalisant des innovations technologiques est de 40 % contre 54 % pour les entreprises qui ont

un taux d'investissement supérieur à 3 %. Cet écart est supérieur de 4 points par rapport à celui des innovations au sens large.

Les PME de province investissent plus fréquemment dans la R&D menée au sein de l'entreprise que les PME franciliennes : 83 % des PME de province

## Source et définitions

### Source

L'enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2008), cofinancée par l'Union européenne, est menée dans l'ensemble de ses pays membres. Elle permet de décrire le processus d'innovation, d'en mesurer les effets et d'apprécier ses mécanismes (coopération, moyens, freins...). Cette enquête, réalisée en France par l'Insee, a fait l'objet d'une extension en Ile-de-France afin d'obtenir des résultats régionaux représentatifs. Au total, 1 250 entreprises ont été interrogées et 950 ont répondu. Contrairement à la définition usuelle des PME (qui intègre les entreprises de moins de 10 salariés), cette publication porte exclusivement sur les entreprises de 10 à 249 salariés sans restriction sur leur chiffre d'affaires ou leur bilan. Le champ de cette étude est celui des PME du secteur des services technologiques. Ce secteur comprend l'édition, la production de film, de vidéo ou de musique, la programmation et la diffusion, les télécommunications, le conseil et l'informatique, les services d'information, la recherche et le développement scientifique. Les résultats de cette étude sont issus des déclarations faites par les entreprises dans le cadre de l'enquête.

Un enrichissement de la base CIS a été effectué avec d'autres sources statistiques, les DADS et la base Ficus.

### Définitions

Le **Crédit d'Impôt Recherche**, ou CIR, est une aide publique visant à améliorer la compétitivité des entreprises innovantes en soutenant leur effort de recherche et développement.

L'**innovation au sens large** regroupe l'innovation technologique (produit ou procédé) et l'innovation non technologique (marketing ou organisationnelle).

L'**innovation technologique** comprend l'innovation en produits ou en procédés de production :

- L'innovation en produit correspond à l'introduction sur le marché d'un produit (bien ou service) nouveau ou significativement amélioré par rapport au produit précédemment élaboré.

- L'innovation en procédé correspond à l'introduction dans l'entreprise de procédé de production, de méthode concernant la fourniture de service ou la livraison de produits,

d'activité de supports nouveaux ou significativement modifiés.

- L'innovation technologique comprend aussi les actions d'innovation dans ces domaines, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation. Sont donc aussi considérées comme innovation technologique les activités qui ont été abandonnées, suspendues ou toujours en cours fin 2008.

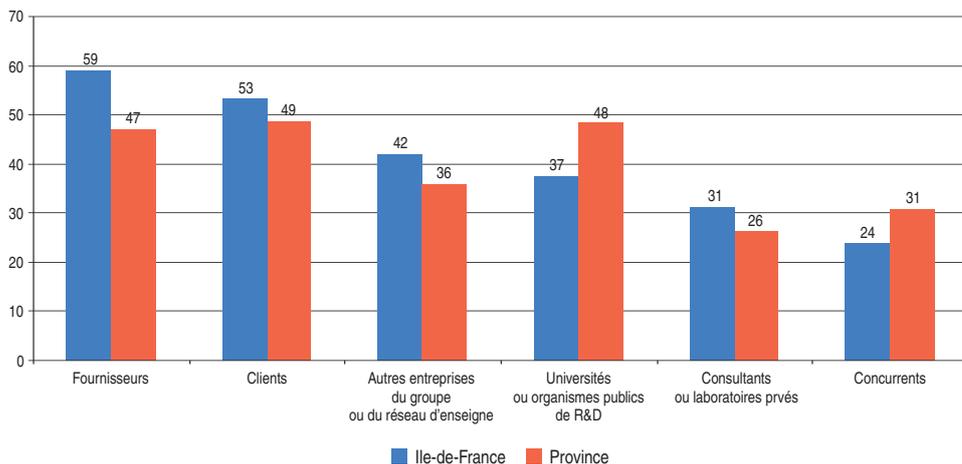
L'**innovation en marketing** concerne la mise en œuvre de nouvelles stratégies de ventes.

L'**innovation organisationnelle** regroupe les nouveautés ou les améliorations significatives apportées dans l'activité de l'entreprise (gestion des connaissances, méthode de travail, relation externe...).

Le **taux d'endettement** est le rapport de l'ensemble des dettes sur le total général de l'actif net.

Le **taux d'investissement** est le rapport des investissements corporels et incorporels, avec apports, sur la valeur ajoutée.

**5 En Ile-de-France, une coopération plus ciblée vers les clients qu'en province**  
Part des entreprises (en %)



Champ : entreprises mono et quasi mono-régionales de 10 à 249 salariés des services technologiques ayant coopéré pour les activités d'innovation technologique.

**Lecture** : en Ile-de-France, parmi les entreprises ayant coopéré pour les activités d'innovation technologique, 24 % ont coopéré avec des concurrents pour innover.

Source : Insee, enquête CIS 2008

contre 76 % pour les PME franciliennes. Concernant la R&D externalisée, l'écart est de 5 points en faveur des entreprises de province.

**La mobilisation limitée de financements externes : un frein pour l'investissement**

En Ile-de-France, le déficit d'innovation par rapport aux PME de province s'explique en partie par des partenariats entre entreprises et organismes de recherche publique moins développés qu'en province, mais aussi par un accès plus limité à des aides financières externes publiques ou privées, même si, en Ile-de-France comme en province, l'activité d'innovation est le plus souvent autofinancée (plus de neuf entreprises sur dix).

En effet, les entreprises franciliennes indiquent bénéficier moins souvent d'aides financières externes pour les activi-

tés d'innovation. Un quart des PME franciliennes déclare avoir perçu un soutien financier public entre 2006 et 2008 pour les activités d'innovation contre un tiers pour les PME de province. Ces aides publiques sont principalement constituées du Crédit Impôt Recherche. Parmi les entreprises de province ayant déclaré bénéficier des aides publiques, 88 % disent avoir eu accès au Crédit Impôt Recherche, soit 8 points de plus que les entreprises franciliennes.

De même, parmi les entreprises franciliennes ayant réalisé des innovations

technologiques, seules 17 % ont indiqué bénéficier de soutiens financiers externes privés, contre 24 % pour les entreprises de province. Ces soutiens peuvent provenir d'avances sur les commandes des clients, des établissements ou des marchés financiers, des sociétés d'investissement, des particuliers ou encore des instituts privés à but non lucratif.

**Une moindre coopération avec des universités et des organismes publics de R&D en Ile-de-France**

En Ile-de-France comme en province, parmi les PME qui ont coopéré pour les activités d'innovation, sept entreprises sur dix déclarent avoir eu comme partenaires des clients ou des fournisseurs entre 2006 et 2008. En termes de partenariats, les entreprises franciliennes se distinguent toutefois de leurs homologues des autres régions à deux égards : une surreprésentation des relations avec les autres entreprises du groupe ou du réseau d'enseignement et une moindre coopération avec des universités et des organismes publics de R&D que les entreprises de province. Parmi les entreprises ayant coopéré pour les activités d'innovation technologique, 48 % ont coopéré avec des organismes de R&D en province contre 37 % en Ile-de-France **5**.

**Pour en savoir plus**

**Bouvier A.** : « Les sociétés innovantes de 10 salariés ou plus : quatre sur dix entre 2006 et 2008 », *Insee Première*, n° 1314, octobre 2010.

**[1] Chaty S., Claudel A., Girard P., James N., Prévot M., Satger O.** : « La machine à innover des PME franciliennes : un rendement perfectible au regard du potentiel élevé », *Ile-de-France à la page*, n° 345, octobre 2010.

**Autant-Bernard C., Buisson B., Doisneau L., Mongo M.** : « Les déterminants de l'innovation : analyse des effets régionaux à partir de l'enquête CIS 2008 », Insee, GATE-LSE.

